

POUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER !

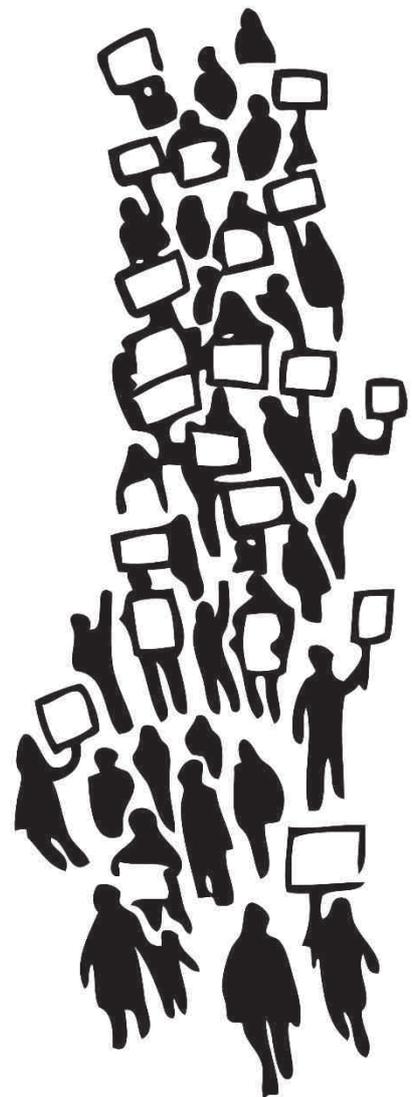
En multipliant les interdictions de manifester, l'État français vient de franchir un cap supplémentaire dans sa frénésie liberticide. La liberté d'expression est bafouée et le droit de manifester est remis en question pour toutes celles et ceux qui osent contester l'ordre établi.

Lors du mouvement des Gilets jaunes, Macron et ses soutiens ont tremblé face au soulèvement populaire. Ils ont répondu par des violences policières et judiciaires, n'hésitant pas à débiter tout un arsenal répressif, une violence d'État qui était à la hauteur de leur peur. Désormais, les capacités répressives de l'État sont systématiquement déployées face aux contestations sociales, qu'elles viennent des écologistes, des syndicalistes ou encore de la jeunesse qui ose affirmer ses désaccords et son mécontentement.

Cette répression s'était déjà exprimée massivement sous la présidence de Hollande, que ce soit lors du mouvement contre la loi travail ou lors de l'opposition à des projets d'aménagement constituant des aberrations environnementales (aéroport de Notre-Dame-des-Landes, barrage de Sivens). Les gouvernements se succèdent mais tous servent les intérêts du système capitaliste et d'une classe sociale prête à tout pour maintenir sa domination.

Depuis plusieurs années, la répression des contestations sociales est en roue libre et l'autoritarisme se montre sous divers visages : criminalisation des mouvements sociaux, interdiction des manifestations et publication tardive des arrêtés préfectoraux, verbalisations abusives, interpellations sur la base de textes flous et sans preuve tangible d'éventuelles infractions, détournement de la législation antiterroriste et des lois liberticides (loi anti casseur, sécurité globale, etc.), banalisation des idées et des méthodes d'extrême droite, surveillance de masse, censure sur les réseaux sociaux...

Toutes ces entraves à la liberté de manifester mettent en péril la liberté d'expression. L'article 11 de la *Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen* indique pourtant : « **La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.** »



Par ces entraves, l'État français bafoue le droit international qui stipule que le droit de manifester n'est pas soumis à une autorisation préalable. Dans le droit international, les manifestations sur la voie publique sont présumées légales. L'État français joue avec les mots du droit français et laisse croire qu'une manifestation doit être déclarée pour être légale : il réprime le peuple, il veut le faire taire et continuer de l'asservir !

Des chercheuses et chercheurs ont enquêté dans les quatre coins du monde, de la Russie à l'Iran, de la Colombie à la Chine en passant par le Sénégal ou la France : iels ont constaté que dans ces États, un large éventail de mesures portant atteinte aux libertés avait été mis en œuvre et que les gouvernements n'hésitaient pas à réprimer toute contestation possible.

Le droit de manifester est un droit fondamental et il est primordial de le défendre ! Nous invitons toutes les organisations syndicales, associatives, collectives et autonomes ainsi que la jeunesse à se réunir pour dénoncer ces interdictions massives bafouant un de nos droits les plus précieux qui est notre liberté d'expression.

**NOUS APPELONS À UN RASSEMBLEMENT
CONTRE LES INTERDICTIONS ABUSIVES DE MANIFESTATIONS
LE SAMEDI 18 NOVEMBRE À 16 H
DEVANT LA PRÉFECTURE DU GARD À NÎMES (AV. FEUCHÈRES)**

MANIFESTER EST UN DROIT ! FAISONS-LE RESPECTER !

Premiers signataires : AFPS Nîmes, APTI, Attac Uzège, CHANG (Collectif Halte Aux Nucléaires Gard), CNT30, CNT – Solidarité Ouvrière 30, Collectif du terrain GJ30, Ensemble 30